

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 février 2019

L'an deux mil dix-neuf,  
Le 15 février  
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde  
Dûment convoqué le 8 février 2019  
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de  
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

### **Etaient présents :**

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Line CHASSAC ;  
Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick  
MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Christophe JOFFRIT, Luc LAPEYRE, Cyril FAVRIOU,  
Alain FRITSCH, Vincent PALLUAU, Sébastien WATRIN, David BAUDOUIN.

### **Etaient absents excusés:**

Mmes Annabelle DAVID, Marie ESTIOT, Geneviève CHEVALLIER  
Mrs Michel TRICOCHÉ, Bruno HAUDEBAULT, Vincent BACON.

### **Secrétaire :**

M Etienne PISTRE a été nommée secrétaire de séance.

-----

Mme la Maire informe le conseil municipal du décès de Mme Chambard de Prailles.

Mme la Maire fait savoir qu'une erreur de personne a été faite sur la désignation des  
représentants au SITS ; le conseil municipal désigne comme délégués au SITS :  
Délégués titulaires : Geneviève CHEVALLIER et Bruno HAUDEBAULT  
Délégués suppléants : Marie ESTIOT et Annabelle DAVID

Mme la Maire informe qu'il faut nommer des représentants à l'association « Les enfants  
d'abord » et au centre de loisirs « Belle et Lambon ».

Sont désignés comme représentants :  
Les enfants d'abord : Roselyne Demion Jacinto et Claude Juchault  
Centre Belle et Lambon : Roselyne Demion Jacinto et Christophe Joffrit

Mme la Maire fait savoir qu'il faudrait revenir sur la délibération des tarifs de location des  
salles. Après en avoir délibéré, il est décidé d'accorder le prêt des tables et bancs d'extérieurs  
gratuitement seulement aux habitants de la commune.

Le quorum est atteint ; Après lecture, les procès-verbaux des deux dernières réunions sont  
adoptés.

Mme la Maire fait savoir qu'elle a reçu un courrier de démission de Mme Gwendolina  
CHAUVEAU en raison de son déménagement dans une autre commune.

Madame la Maire déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR :**

### *I Personnel :*

- Tableau du personnel
- RIFSEEP
- Taux de promotion

### *II Etude des assurances :*

- Elus
- Commune

### *III Modifications des régies*

### *IV Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique*

### *V Informations Communauté de Communes :*

- Attributions de compensation

### *VI Projets en cours :*

- Autorisation de signature de devis
- Etude des devis (Zones humides, site internet)
- Aménagement du bourg
- Multisport
- Logement école la Couarde
- Trame peleboise

### *VII Questions diverses :*

Commissions (remplacement poste adjoint technique, panneaux indicateurs)  
Représentants commission aménagement foncier  
Ordinateur classe PS, Ateliers numériques, sacem, positionnement sur les subventions diverses, subvention collégiens, pôle emploi mission locale, terrains pour ruches)

### **I Personnel :**

Mme la Maire présente l'organigramme du personnel de la commune Prailles-La Couarde. Elle fait savoir qu'il faut saisir le comité technique pour proposer les taux de promotion à l'avancement de grade. Le conseil municipal choisit d'inscrire 100 % pour chacun des grades concernés.

Elle informe le conseil municipal sur l'importante disparité des primes entre les anciennes communes de Prailles et de la Couarde. Elle fait savoir qu'elle a rencontré avec les maires délégués, Mme Boissonnot la directrice générale adjointe du CDG afin d'étudier un rapprochement des primes IFSE et CIA des deux communes.

Mme la maire présente le tableau de répartition.

Le conseil municipal décide de présenter au comité technique la proposition faite par Mme la Maire.

### **II Assurances :**

Mme la Maire fait savoir que la SMACL propose une adhésion collective pour une protection juridique et responsabilité personnelle élu pour un coût de 34.30 € pour le maire et 9.40 € pour les adjoints et conseillers municipaux. Ceux qui le souhaitent peuvent adhérer.

Elle fait savoir que la commune de Prailles adhère à la Mutuelle de Poitiers et celle de La Couarde à la SMACL.

Afin d'harmoniser les assurances, M Juchault et M Caclin vont contacter ses deux assurances et la Macif afin de les comparer.

### III Modification des régies :

Après une rencontre avec M Balavoine, seules les régies Maison Peleboise et Fêtes et cérémonies sont conservées.

Il faudra également prévoir l'ouverture d'un terminal bancaire pour les paiements de locations de la Maison Peleboise.

Une adhésion a été validée par Mme la Maire afin de passer des contrats électroniques avec les gîtes de France.

Il faudra également acheter des tickets numérotés et nominatifs pour les repas du 14 juillet et la fête des champignons. Ils devront être remis directement à la trésorerie de Melle.

Les boissons, lors des différentes fêtes, seront encaissées par l'ASC.

### IV Convention de formation et d'assistance du personnel :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique (SAAS).

### V Information Communauté de communes :

M Caclin, maire délégué, explique le fonctionnement des attributions de compensation.

Il présente les éléments de contexte qui ont mené au calcul des AC et la proposition pour les communes de Prailles et de La Couarde validée par la CCMP du 28 janvier 2019.

A savoir, pour la Couarde 13 738 € et pour Prailles 31 793 € soit 45 531 € pour la commune Prailles-La Couarde ; montant versé par 12<sup>ème</sup> soit 3794 €/mois.

### VI Projets en cours :

Autorisation de signature : Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer des devis jusqu'à 2000 €.

Le devis d'ATLAM pour l'étude des zones humides de nouvelles parcelles pour la finalisation de la carte communale de Prailles a été validé pour un montant de 960 €.

Un devis pour le nouveau site internet de la commune est proposé pour 744 € pour 2 ans. Validation du CM.

Le nouveau logo est créé. Chacun recevra les modalités d'utilisation.

Le conseil municipal étudie une façon de proposer un calendrier sur Internet avec un accès à tous les élus.

La prochaine réunion pour l'Aménagement du bourg est prévue le 6 mars à 17 h en présence de M Massé et M Robinet Imotp17.

Des demandes de subventions pourront être réalisées pour obtenir du CAP79 maxi 84 474 €), de la DETR (20 à 35 %), des amendes de police (maxi 9000 €) et à voir pour le Fonds leader. Il faudra préparer le dossier en un seul projet mais comprenant deux phases, phase 1 de 108 000 € ht et phase 2 de 190 000 € ht.

### Pose de la fibre de Celles sur Belle à Melle :

Le département devrait être entièrement câblé d'ici 2025.

Le département est dans la démarche en mandatant un opérateur (Orange) qui prendrait à sa charge entre 2020 et 2025 la mise en réseau de tous les foyers.

Une rencontre avec Orange sera nécessaire avant le début des travaux dans le bourg de Prailles afin de savoir s'il faut passer un fourreau plus large pour permettre le passage de la fibre.

Multisport : un rendez-vous est prévu le 4 mars avec Vanessa Bebien pour finaliser le dossier Leader.

Une rencontre a eu lieu avec les enseignants qui souhaitent plus de protection autour des cibles pour éviter que les ballons aillent sur la route.

Elles demandent qu'une piste cyclable soit réalisée en peinture pour les enfants. Ce travail sera effectué en régie pendant les vacances scolaires.

L'appel d'offres du dossier est à mettre en place.

#### Bâtiments à la Couarde :

Une réunion a eu lieu avec Nathalie Proteaux et Loïc Nau (Association Les Grimpereaux) afin de connaître leur besoin d'occupation des bâtiments à la Couarde.

L'association des Grimpereaux utilise l'ancienne école.

Nathalie Proteaux propose d'étudier l'installation de cabanes en bois. Elle propose de se déplacer au Cébron pour voir les cabanes déjà installées. Ces cabanes peuvent servir aussi pour des groupes extérieurs.

Un devis pour la réfection de la toiture de l'ancienne école devra être demandé.

La rénovation des sanitaires doit être effectuée très rapidement. L'étude d'assainissement est réalisée mais pas le devis des travaux. Il faudra faire suivre le dossier au SAMP pour demander la subvention.

#### Travaux La Cibaudière :

Une demande d'autorisation pour réaliser des travaux de canalisation des eaux pluviales a été faite par M Mac-Innès.

Le conseil municipal souhaite prendre conseil auprès de l'ADM mais par principe il n'autorisera pas de travaux sur la voie publique. M Mac-Innès pourrait poser les caniveaux sur sa propriété.

#### VII Questions diverses :

La commission pour l'étude du poste d'adjoint technique se réunira le mercredi 13 mars à 16 h 30.

La commission pour l'étude des panneaux indicateurs se réunira le jeudi 7 mars à 16 h 30 ; elle est composée de Roselyne Demion Jacinto, Jacques Phelippeau, Claude Juchault, Line Chassac et Etienne Pistre. Un commercial de Signaux Girod sera convié.

Suite à la création de la commune nouvelle, il convient de désigner de nouveaux membres du conseil municipal pour siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Prailles.

Sont désignés comme titulaires : Mme Roselyne Demion Jacinto et M Claude Juchault

Comme suppléants : Alain Laurent et Philippe Caclin

**Ordinateur classe CP :**

Mme la Maire fait savoir qu'il faut changer l'ordinateur de la classe des CP. Un devis va être demandé à l'atelier du bocage. De plus, il serait bon de prévoir le remplacement de celui de la salle du conseil.

**Atelier numérique :**

Des ateliers numériques sur Prailles sont proposés par la CIAS ; Le CCAS est chargé de fixer les dates.

**Sacem :**

L'enregistrement en ligne ne sera ouvert que fin février.

**Subventions diverses :**

Toutes les diverses demandes de subventions reçues à partir de ce jour, auxquelles les communes de Prailles et de La Couarde ne participaient pas, ne seront pas acceptées par la nouvelle commune.

**Subventions pour les sorties scolaires des collégiens :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le principe de verser des subventions que lorsqu'un collégien sera concerné à concurrence de 25 € par personne et par an seulement pour les projets éducatifs (sorties dans le cadre scolaire) présentés par des organismes reconnus.

**Soutien pour la mission locale / Pôle emploi :**

Mme la Maire et M Etienne Pistre sont chargés de préparer un courrier de soutien.

**Demande de terrains pour poser des ruches :**

Une rencontre avec des élus pour des emplacements sur Prailles et Le Couarde pourrait être envisagée. Un terrain chez le père de M Cyril Favriou et deux terrains chez M David Baudouin sont retenus.

**Transports solidaires :**

La prochaine réunion aura lieu le 19 février en présence de M Patrice Germain de la CCMP.

**Antenne téléphonie sur la Couarde :**

Une rencontre avec l'entreprise TDF, missionnée par Orange, pour installer 3 mats pour Orange et les autres opérateurs, aura lieu le 22 février.

**Logement école la Couarde :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre à la location le logement de l'école de la Couarde au prix de 600 €. Vote à M-L Pour 16 Contre 0 Abstention 2.  
Quelques travaux sont à réaliser : Changer les radiateurs(en régie), vérifier la VMC(en régie), réfection des volets (devis par un artisan), et DCE à demander.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

les membres,